

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

1 Intitulé du module Intégration 2 2020-2021

Code S.ER.SO.2372.F.20	Type de formation		
	<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor	<input type="checkbox"/> Master	<input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres
Niveau	Caractéristique	Type de module	Organisation temporelle
<input type="checkbox"/> module de base	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input type="checkbox"/> module sur 1 semestre
<input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input type="checkbox"/> module lié au module principal	<input checked="" type="checkbox"/> module sur 2 semestres
<input type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input type="checkbox"/> semestre de printemps
<input type="checkbox"/> module spécialisé			<input type="checkbox"/> semestre d'automne
			<input type="checkbox"/> Autres

2 Organisation

Crédits ECTS 4 ECTS	Langue(s) <input checked="" type="checkbox"/> français
-------------------------------	--

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- pas de prérequis
- autre

Autres prérequis

Pour l'unité 1. Analyses de pratique : mener en parallèle le stage de niveau I.

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences visées

Cb1 Prendre des décisions concertées en tant que membre d'une équipe d'ergothérapeutes ou d'une équipe interprofessionnelle. Défendre dans les décisions d'équipe, les intérêts occupationnels des individus ou des groupes pris en charge.

Cb2 Respecter les principes déontologiques de l'équipe, la confidentialité, les prescriptions médicales, ainsi que la spécificité d'autres groupes de professionnels.

Cb3 Adopter une attitude respectueuse vis-à-vis des collaborateurs et collaboratrices, et soutenir la dynamique de l'équipe de manière constructive.

Fb1 Développer régulièrement ses savoirs et ses connaissances professionnelles et les intégrer dans sa pratique.

Fb2 Analyser de manière constructive les avis des tiers.

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

Buts

Approfondir des éléments de la démarche clinique et du raisonnement professionnel.

Clarifier la démarche basée sur des évidences scientifiques (*EBP, Evidence-Based Practice*).

Porter un regard réflexif sur sa pratique.

Définir et identifier les caractéristiques de la collaboration interprofessionnelle dans le domaine de la santé.

Identifier les obstacles et les facilitateurs à la collaboration interprofessionnelle pour l'ergothérapie.

Explorer divers outils, moyens ou stratégies pour faciliter la mise en place de la collaboration interprofessionnelle.

Analyser diverses situations impliquant une collaboration interprofessionnelle et proposer des stratégies pour la faciliter.

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

Unité 1. Analyses de pratique, 2 ECTS (E. Bourlout, S. Meyer, J. Desrosiers)

Unité 2. Collaborations interprofessionnelles, 2 ECTS (D. Pouliot-Morneau, assistant-e-s HES, collaborateur·trice-s divers-es lors des JIP)

Unité 1. Analyses de pratique (stage niveau I)

24 périodes: 4 p. avant le stage, 16 p. durant le stage, 4 p. à l'issue du stage.

Les quatre périodes avant la formation pratique servent à envisager des objectifs de stage (commencer la rédaction du CPT, contrat pédagogique tripartite), compte tenu du milieu de stage, des attentes spécifiques de l'étudiant-e et du niveau de stage. Elles sont suivies d'une visite du milieu de stage par l'étudiant-e et du début de la rédaction du CPT par l'étudiant-e, puis d'une phase de négociation de ces objectifs entre l'étudiant-e, la ou le praticien-ne formatrice-teur et l'enseignant-e référent-e de l'école.

Deux jours de retour à l'école (16 p.), fixés au milieu du stage, en groupe, visent l'exploration de divers phénomènes rencontrés en stage et la clarification des démarches professionnelles : pratique centrée sur le client, démarche EBP, examen et évaluation, pose des objectifs d'intervention, gestion et réalisation des séances, administration simple des situations, organisation et gestion de son travail.

Les quatre périodes qui suivent la formation pratique servent à conclure la période et à donner sens aux acquis pour anticiper la suite de la formation.

Une visite de stage par l'enseignant-e référent-e de l'école à l'étudiant-e et à la ou au praticien-ne formatrice-teur, fixée au milieu du stage, permet sur la base d'un entretien de vérifier la progression des acquisitions de l'étudiant-e et le cas échéant de procéder aux ajustements. Les consignes sur les analyses de pratique et leur évaluation (format, contenu, délais) sont disponibles sur l'espace Cyberlearn dédié.

Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques

Séminaires en groupe d'étudiant-e-s, présence obligatoire.

Entretien tripartite (étudiant-e, praticien-ne formatrice-teur et enseignant-e référent-e) lors de la visite de stage.

Rédaction d'un rapport de stage comprenant deux parties pour deux situations différentes :

A) une collecte de données et des objectifs d'intervention,

B) le plan d'intervention et la progression de cette dernière. Des versions intermédiaires des deux parties sont rendues pour les analyses de pratiques mi-stage et des versions finales à la fin du stage.

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

Unité 2. Collaborations interprofessionnelles

Partie A: 16 périodes, semestre 3, automne 2020 ; examen oral en fin de semestre, février 2021.

Partie B: Une journée et demie de séminaires interprofessionnels (Journées interprofessionnelles (JIP) les vendredi 5 mars (13h-18h) et samedi 6 mars (8h-18h) 2021).

La collaboration interprofessionnelle étant une réalité incontournable pour l'ergothérapeute, qui travaille auprès d'autres professionnel-le-s, ce cours se base sur la nécessité de développer des connaissances et des compétences pour collaborer au sein d'une équipe composée de membres d'autres professions, de la ou du client-e et, éventuellement, de ses proches. Les enjeux abordés comprennent la définition et le partage des rôles (important pour la reconnaissance de la profession, mais aussi pour faire émerger sa spécificité et souligner son apport auprès de la personne et de l'entourage), la gestion de potentiels conflits interprofessionnels, le leadership collaboratif, le travail d'équipe et la communication professionnelle, dans un contexte de pratique centrée sur la personne, ses proches et la communauté.

Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques

Partie A: Cours magistraux, ateliers d'analyse de vignettes cliniques et de travail en équipe, dossier à produire en équipe, présentation orale.

La présence à l'atelier du 5.11.2020 est obligatoire, puisqu'il fournit du matériel nécessaire à la production du dossier. Toute absence non justifiée (au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO) à cet atelier entraîne donc une pénalité au dossier, en fonction des réponses auxquelles il est impossible de répondre. Lorsque l'absence est justifiée, une compensation peut être négociée avec l'enseignant, selon une formule à convenir, qui permet la mise en pratique des compétences et la réflexion sur celles-ci.

Partie B: Une journée et demie de travail en équipe sur des vignettes avec divers-es étudiant-e-s d'autres professions des soins de santé (médecine, physiothérapie, soins infirmiers, technique en radiologie médicale et sage-femme). Cette journée et demie a lieu durant le semestre 4 (5-6 mars 2021). L'absence aux JIP entraîne une pénalité de 3 (sur 6), soit 1 point par demi-journée) à l'unité 2. En cas d'absence justifiée (au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO), l'étudiant-e peut négocier la réalisation d'un travail compensatoire fourni par le groupe de travail organisateur des JIP.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Buts de l'évaluation

Vérifier l'atteinte des buts du module.

Unité 1. Modalités spécifiques

L'unité 1 notée au 1/10 de point vaut pour 1/2 de la note du module. L'unité 1 ne peut être compensée par l'unité 2: l'étudiant-e doit obtenir la note de passage à cette unité, indépendamment de la note totale du module.

Les 4 périodes précédant l'entrée en stage, la visite de stage, les 16 périodes de retour à l'école et les 4 périodes suivant le stage, ainsi que le contrat pédagogique tripartite et le rapport de stage en version intermédiaire et finale sont l'objet d'une évaluation critériée remplie par l'enseignant-e référent-e de l'école. Le document est disponible sur Cyberlearn (espace dédié à la formation pratique).

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

L'absence partielle ou complète à une session d'analyses de pratique - avant, pendant ou après le stage - entraîne une pénalisation de 2 points par demi-jour sur les 20 points qui peuvent être obtenus aux analyses de pratiques, en plus de ceux associés aux capacités qui ne peuvent être évalués. En cas d'absence justifiée par des pièces (au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO), l'étudiant-e peut toutefois négocier avec l'enseignant-e référent-e un travail compensatoire qui viendra démontrer qu'il ou elle a acquis les compétences étudiées durant les analyses de pratique manquées et permettra de récupérer tout ou partie des points perdus.

Un rapport intermédiaire rendu hors délai obtient au maximum 1 point sur 5 aux analyses de pratiques. Non-rendu pour les analyses de pratiques, il obtient 0 point sur 5. Lorsque le rapport final de stage n'a pas été rendu la dernière semaine de stage, il est déposé à l'enseignant-e référent-e dans le 2 semaines qui suivent la fin du stage. Dans l'intervalle, il obtient 0 point sur 7.

Unité 2. Modalités spécifiques

L'unité 2 notée au 1/10 de point vaut pour 1/2 de la note du module. L'unité 2 ne peut pas être compensée par l'unité 1: l'étudiant-e doit obtenir la note de passage à cette unité, indépendamment de la note totale du module.

L'unité 2 comporte deux parties: A – reliée aux cours et ateliers du semestre d'automne, notée au 1/10 de point et dont l'évaluation vaut pour la totalité de la note l'unité 2; B – journées interprofessionnelles (JIP), non notées, mais auxquelles la participation est obligatoire. L'absence aux JIP entraîne une pénalité de 3 (sur 6) à l'unité 2.

Les apprentissages des étudiant-e-s sont évalués selon deux modalités;

- 1) Remise d'un dossier d'équipe en semaine d'examens (1/2 de la note de l'unité 2). Débuté en classe et basé sur une analyse d'une vignette clinique et de mises en situations réalisées durant les ateliers en classe; partie autoréflexive et utilisation d'une situation vue en stage pour mettre en pratique les notions enseignées;
- 2) Examen oral lors de la semaine d'examens (1/2 de la note de l'unité 2): présentation orale à préparer le jour même, selon le format vu en ateliers (analyse d'une vignette en équipe, préparation d'après les notions enseignées, réalisation d'une présentation en équipe, d'une durée de 10-12 minutes).

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
 pas de remédiation
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
 pas de remédiation
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

Remédiation

Unité 1: en cas de note supérieure ou égale à 3.5 et inférieure à 4 sur le formulaire d'évaluation des analyses de pratique. La remédiation consiste à compléter le rapport de stage. L'enseignant-e référent-e fixe les critères auxquels le rapport complété doit satisfaire en fonction des difficultés rencontrées par l'étudiant-e durant les analyses de pratique. Le rapport de stage complété est rendu en semaine 12 au ou à la responsable de module.

Unité 2: La remédiation est la remise d'un dossier accompagnée d'un examen oral en semaine 27, basés sur l'analyse d'une situation.

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

Répétition

L'unité 1 est en échec en cas de note inférieure à 3.5 sur le formulaire d'évaluation des analyses de pratique. L'unité 1 est également en échec lorsque le rapport de stage complété selon la demande de l'enseignant-e référent-e n'est pas rendu en semaine 12 ou reste insuffisant.

Le module n'est pas crédité et les analyses de pratique doivent être reprises en fin de formation dans la session d'une volée suivante.

L'unité 2 est en échec en cas de note inférieure à 3.5 ou lorsque la note de l'examen de remédiation de la semaine 27 est inférieure à 4.

L'échec entraîne la répétition de l'unité, l'année suivante.

8 Remarques

Les unités d'enseignements (ou les évaluations lorsque celles-ci ne sont pas spécifiques à une seule unité) sont notées au 1/10 de points. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les deux unités doivent être réussies indépendamment l'une de l'autre. La note du module et les crédits ne sont attribués que lorsque les deux unités sont complétées et réussies.

Lorsque que pour des raisons de planification ou indépendantes de l'étudiant-e, l'ensemble des éléments de l'unité 1 ne peuvent pas être accomplis et évalués, la note de l'unité est établie en conséquence.

En cas d'échec au module de stage niveau I (module S.ER.SO.2391), l'unité de cours "Analyse de pratique" n'est pas acquise et est reprise lors de la répétition du stage de niveau I. Ces étudiant-e-s ne sont pas soumis-e-s à la règle de remédiation ou de répétition du module Intégration 2. Leur module Intégration 2 est crédité après la réussite du stage répété. **Ces règles s'appliquent également lorsque le stage est reporté.**

9 Bibliographie partielle

Académie suisse des Sciences médicales (ASSM). (2014). Charte «Collaboration entre les professionnels de la santé». *Bulletin des médecins suisses*, 95(48). doi: 10.4414/bms.2014.03111

Andersson, J., Axelsson, S.B., Eriksson, A., & Axelsson, R. (2011). Organizational approaches to collaboration in vocational rehabilitation - An international literature review. *International Journal of Integrated Care*, 11(4). doi: 10.5334/ijic.670

André, B. (2020). *Les conflits, c'est la vie. Oser les désaccords et avancer quand même*. Editions La Boite à Pandore.

Association suisse des Ergothérapeutes (ASE) (1996). *Ethique professionnelle et code de déontologie de l'Association Suisse des Ergothérapeutes*. EVA/ASE.

Careau, E., Brière, N., Houle, N., Dumont, S., Maziade, J., Paré, L., Desaulniers, M. & Museux, A.-C. (2014). *Continuum des pratiques de collaboration interprofessionnelle en santé et services sociaux - Guide explicatif*. Réseau de collaboration sur les pratiques interprofessionnelles en santé et services sociaux (RCPI). Récupéré de https://www.rcpi.ulaval.ca/fileadmin/media/Coffre_a_outils/CONTINUUM_v15_web_1_.pdf

Comité sur les pratiques collaboratives et la formation interprofessionnelle. (2014). *Guide d'implantation du partenariat de soins et de services : Vers une pratique collaborative entre intervenants et avec le patient*. RUIS de l'Université de Montréal. Récupéré de http://ena.ruis.umontreal.ca/pluginfile.php/256/coursecat/description/Guide_implantation1.1.pdf

Consortium pancanadien pour l'interprofessionnalisme en santé. (2010). *Référentiel national de compétences en matière d'interprofessionnalisme*. College of Health Disciplines, Université de la Colombie-Britannique. Récupéré de <http://www.cihc-cpis.com/publications1.html> (CIHC National Competency Framework (French, long version))

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

D'Amour, D., Ferrada-Videla, M., San Martin-Rodriguez, L., & Beaulieu, M.D. (2005). The conceptual basis for interprofessional collaboration: Core concepts and theoretical frameworks. *Journal of Interprofessional Care, Supplement 1*, 116 -131. doi: 10.1080/13561820500082529

D'Amour D., & Oandasan I. (2005). Interprofessionality as the field of interprofessional practice and interprofessional education : An emerging concept. *Journal of Interprofessional Care*, 19, 8-20. doi : 10.1080/13561820500081604

Déviillard, O. (2017). *La dynamique des équipes et l'intelligence collective*. Editions Eyrolles.

Leclerc, C. (1999). *Comprendre et construire les groupes*. Presses Université Laval.

Ledergerber, C., Mondoux, J. & Sottas, B. (2009). *Annexe I Projet Compétences finales pour les professions de la santé HES*. In *Projet Compétences finales pour les professions de la santé HES. Rapport final*. Conférence des Recteurs des Hautes Écoles Spécialisées Suisses. Récupéré de https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Kammern/Kammer_FH/Best_practice/2_Compétences_finales_pour_les_professions_de_la_sante_HES_annexe.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (LPSan): RS 811.21. Récupéré de <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20131765/index.html>

Gachoud, D., Gallant, S., Lucarelli, L., Oberhauser, N. et Allin-Pfister, A-C. (2017). *Education interprofessionnelle et pratique collaborative, le Modèle de Lausanne*. RMS Editions.

Gélinas-Proulx, A., & Jäppinen, A. K. (2017). Focalisation sur le leadership collaboratif. *Enseignement et recherche en administration de l'éducation*, 1(1), 209-215. Récupéré de http://www.aderae.ca/wp-content/uploads/2017/09/Revue_ERAdE_Vol1_No1.pdf#page=209

St-Arnaud, Y. (2008). *Les petits groupes: Participation et animation* (3e éd.). Gaétan Morin Editeur.

10 Enseignants

E. Bourlout
S. Meyer
J. Desrosiers
D. Pouliot-Morneau
assistant-e-s HES
collaborateur·trice-s divers-e-s lors des JIP

Nom du responsable de module *

Denis POULIOT-MORNEAU

Descriptif validé le *

30.09.2020

Descriptif validé par *

Martine BERTRAND LEISER